

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 12 avril 2011 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Bernard Groulx,
Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Mme Katherine-Erika Vincent, greffière

Absent : Monsieur Daniel Lauzon, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2011-04-72 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Contrat de service – Fête du 23 juillet 2011 – Groupe PRO-SPEC;
- 7.2 Contrat de service – Fête du 23 juillet 2011(volet jeunesse) – Production Josée Allard;
- 7.3 Octroi de subvention – Centre d'histoire La Presqu'île – Projet Wiki;
- 7.4 Contrat de service – évaluation potentielle écoénergétique – CIMA;
- 7.5 Ressources humaines : Syndicat des travailleuses et travailleurs de NDIP – CSN : autorisation de signature de la lettre d'entente no 2011-02.

ADOPTÉE

2011-04-73 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2011, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2011, tel que présenté.

ADOPTÉE

2011-04-74 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2011 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2011, au montant de **532 859.08 \$**.

ADOPTÉE

2011-04-75 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2011 – APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2011, au montant de **646 549.76 \$**.

ADOPTÉE

2011-04-76 **ACCEPTATION DES TRAVAUX DE PAVAGE – SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux de pavage effectués en conformité avec la résolution numéro 2010-09-266, pour un montant subventionné de **23 000 \$**, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports.

ADOPTÉE

2011-04-77 **MODIFICATION DE RÉSOLUTION – 2009-07-201 – LOT 2 068 921 (PTIE DU CIMETIÈRE STE-ROSE-DE-LIMA) PISTE CYCLABLE BOUL. DON-QUICHOTTE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de modifier la résolution numéro 2009-07-201, afin de supprimer « les fonds du Règlement no 465, Piste cyclable » et de le remplacer par « le surplus libre ».

ADOPTÉE

2011-04-78 **RÈGLEMENT NO 436-3 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME AUX FINS DE REMPLACER UNE PARTIE DE L'AFFECTATION « C-V » LOCALISÉE À L'INTERSECTION DES BOUL. DON-QUICHOTTE ET PERROT, DE CRÉER DEUX ZONES DONT L'AFFECTATION SERA « CONS » ET DE MODIFIER LES LIMITES D'UNE AIRE D'AFFECTATION « A-D » SITUÉE EN BORDURE DU BOUL. ST-JOSEPH – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 18 janvier 2011;

Considérant que le 8 février, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement no 436-3, ayant pour objet de remplacer une partie de l'affectation « C-V » localisée à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et Perrot, de créer sur son territoire une zone dont l'affectation sera « CONS » et de modifier les limites d'une aire d'affectation « A-D » située en bordure du boulevard St-Joseph;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 mars 2011;

Considérant que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Considérant que la mairesse explique l'objet du règlement, sa portée et son coût.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que le Conseil adopte le Règlement no 436-3 intitulé « Règlement modifiant le règlement révisant le Plan d'urbanisme no 436 aux fins de remplacer une partie de l'affectation « C-V » localisée à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et Perrot, créer deux zones dont l'affectation sera « CONS » et modifier les limites d'une aire d'affectation « A-D » située en bordure du boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉE

2011-04-79 RÈGLEMENT NO 437-19 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS DE CONCORDANCES AVEC LES MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier certaines dispositions applicables à la nomenclature des classes d'usage et aux aires de stationnement;

Considérant que le premier projet de règlement no 437-19 a été adopté lors d'une séance tenue le 8 février 2011 et que le second projet de règlement no 437-19 a été adopté lors d'une séance tenue le 8 mars 2011;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 mars 2011 et que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le règlement numéro 437-19, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 437 aux fins de concordance avec le plan d'urbanisme ».

ADOPTÉE

2011-04-80 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 445-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 – NOUVELLE TARIFICATION

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier certaines dispositions du Règlement 445, afin de prévoir une hausse de tarification.

2011-04-81 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Madame la conseillère Danie Deschênes, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges.

2011-04-82 **AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO 249 –
PORTANT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

Monsieur le conseiller Bernard Groulx, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un projet de règlement modifiant le Règlement no 249 sur les dérogations mineures. Ce projet de règlement a pour but d'arrimer les dispositions du Règlement no 249 avec le Règlement de zonage no 437 et le Règlement de lotissement no 438. Il comprendra, entre autres, des dispositions portant sur le contenu et la caducité d'une demande de dérogation mineure.

2011-04-83 **AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO
437**

Monsieur le conseiller Normand Pigeon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no 437. Ce projet a pour but de mettre à jour et de moderniser le contenu de certaines dispositions, tout en supprimant les coquilles qu'elles contiennent.

2011-04-84 **OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE AVEC SOLUTIONS
ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC. – APPLICATION DE LA
RÉGLEMENTATION SUR LES PESTICIDES POUR LA SAISON
ESTIVALE 2011**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de retenir les services de **Solutions Alternatives Environnement inc.** pour l'application de la réglementation sur les pesticides, pour la saison estivale 2011, jusqu'à concurrence d'un montant de **9 900 \$**, plus taxes, suivant l'offre de services.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-491-00-419.

ADOPTÉE

2011-04-85 **OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS –
URBANISME – SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE INC. (SIM)**

Considérant la vacance au poste d'inspecteur en bâtiment et le retour possible seulement le 1^{er} juin 2011.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de retenir les services de **Service d'inspection municipale inc.** pour les services d'un inspecteur en bâtiments, pour la saison estivale 2011, jusqu'à concurrence d'un montant de **21 000 \$**, plus taxes.

Et d'autoriser l'inspecteur en bâtiments, de voir à l'application de l'article 2.1 du Règlement no 440 sur les permis et certificats de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, notamment en lui conférant le pouvoir d'émettre des permis, des certificats ainsi que des constats d'infraction.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-111.

ADOPTÉE

2011-04-86 **ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN GARAGE – AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DE COÛT – RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-12-348**

Considérant qu'une résolution a été adoptée le 14 décembre 2010 sous le numéro 2010-12-348 autorisant l'acquisition d'un garage aux Ateliers municipaux;

Considérant que la réalisation des travaux a engendré des dépassements de coûts, notamment en raison des conditions hivernales.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser un dépassement de coût d'un montant maximal de **5 000 \$**, plus taxes dans le cadre de la construction du garage situé aux ateliers municipaux.

Que cette dépense soit puisée au surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-719-00-722.

ADOPTÉE

2011-04-87 **OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE DE RUE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'éclairage de rue dans la dernière partie de la rue Huot à **Denis Bourbonnais et Fils inc.** au montant de **8 300 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement numéro 480 et imputée au poste budgétaire 1-23-050-04-721.

ADOPTÉE

2011-04-88 **OCTROI DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA MISE À JOUR DU CHAPITRE 2 (DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU MAMROT)**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de retenir les services de la firme **Les Consultants LBCD inc.** pour compléter la mise à jour du document résumant les ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Ville et intitulé « Description des ouvrages d'assainissement » (chapitre 2 du programme d'assainissement des eaux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire).

D'autoriser une dépense de **3 515 \$**, plus taxes;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-414-00-411.

ADOPTÉE

2011-04-89 **CONTRAT DE SERVICE – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2011**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de conclure un contrat de service avec **Lignbec inc.** pour le marquage de la chaussée, pour la saison estivale 2011, pour un montant maximal de **18 430 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-351-00-560.

ADOPTÉE

2011-04-90 **MANDAT À UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Attendu que la Ville a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium pour la saison 2011-2012;

Attendu que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour la saison 2011-2012;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra annuellement l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Ville reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE

2011-04-91 **APPEL D'OFFRES GT2011-03 - OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER AU PARC DES MÉSANGES**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le terrain de soccer du parc des Mésanges;

Considérant que les soumissions pour l'appel d'offres GT2011-03 ont été ouvertes publiquement le 1^{er} avril 2011;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2011-03.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer le contrat à **Denis Bourbonnais et fils inc.**, pour la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le terrain de soccer du parc des Mésanges, selon l'option A du document d'appel d'offres, pour un montant de **87 050 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-23-080-06-711.

ADOPTÉE

2011-04-92 **DEMANDE D'INTERVENTION D'HYDRO-QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant le nombre et la nature des demandes d'intervention placée par Hydro-Québec.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser madame Line St-Onge, directrice de la Gestion du territoire à signer les demandes d'interventions faites par Hydro-Québec sur le territoire de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2011-04-93 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2011-02-32 – PROLONGEMENT DE LA 102^E AVENUE – ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP POUR L'INSTALLATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de modifier la résolution numéro 2011-02-32, afin d'ajouter le paragraphe suivant : « la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ».

ADOPTÉE

**2011-04-94 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX :
PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA 102^E AVENUE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant les dispositions du Règlement no 442 intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux »;

Considérant les dispositions de la section IX du Chapitre IV du Titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec monsieur Julien Marcotte l'entente sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux pour le prolongement de la 102^e Avenue : la mairesse et la greffière sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, cette entente.

ADOPTÉE

2011-04-95 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – DEMANDE DE MODIFICATION

Considérant que la Ville a reçu une demande afin de permettre l'implantation d'une piscine dans la zone inondable 0-20 ans;

Considérant que la réglementation municipale n'autorise aucune implantation dans cette zone;

Considérant que la Ville est d'avis que sa réglementation prive des propriétaires d'une partie de leur propriété;

Considérant que pour adapter sa réglementation, une modification au schéma d'aménagement doit être effectuée;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) tolère sous certaines conditions l'implantation dans la zone inondable des bâtiments accessoires et des piscines;

Considérant que les conditions prescrites par le MDDEP sont les suivantes :

La superficie cumulative des bâtiments ne doit pas excéder 30m² sans, cependant, comptabiliser les piscines dans ce maximum;

L'implantation ne doit pas donner lieu à des déblais ou à des remblais, même si un réglage mineur pouvait être effectué pour l'installation d'une piscine hors-terre et malgré les déblais inhérents à l'implantation d'une piscine creusée. Dans ce dernier cas, les matériaux d'excavation doivent être éliminés hors de la zone inondable;

Les bâtiments (garage, remise, cabanon, etc.) doivent être simplement déposés sur le sol, c'est-à-dire sans fondation ni ancrage pouvant les retenir lors d'inondations et créer ainsi un obstacle à l'écoulement des eaux;

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que le conseil municipal demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une modification au schéma d'aménagement afin de permettre l'implantation de bâtiments accessoires et des piscines dans la zone inondable sous les mêmes conditions que celles prescrites par le MDDEP.

ADOPTÉE

2011-04-96 OCTROI DE SUBVENTION – HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'Association de Hockey mineur Île-Perrot pour un projet ponctuel;

Considérant que les articles 4.90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer une subvention à l'**Association de Hockey mineur Île-Perrot** d'une somme de **1 500 \$**.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2011-04-97 OCTROI DE SUBVENTION – CHAMPIONNAT CANADIEN DES GOLFEURS AMPUTÉS

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

2011-04-98 DEMANDE DE SUBVENTION : APPEL DE PROJET EN VERTU DU PACTE RURAL – DEMANDE AU CLD DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD ST-JOSEPH SUD

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'aide financière au CLD de Vaudreuil-Soulanges, en vertu du Pacte Rural, pour le projet d'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard St-Joseph Sud.

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'engage à payer sa part des coûts admissibles relatifs au projet.

De désigner M. Patrick Lafleur, directeur des Services communautaires, mandataire de la Ville pour cette demande d'aide financière, ainsi que de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville la demande d'aide financière et tout autre document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

2011-04-99 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemieux et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay, pour l'année 2011.

Que madame Guylaine Lauzon, coordonnatrice de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2011-04-100 **ACTE DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE NDIP ET JEAN-SÉBASTIEN PIPON ET SUZY PLANTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de conduites de drainage et de réseau d'éclairage de rue à intervenir avec monsieur Jean-Sébastien Pipon et madame Suzy Plante, ainsi que tout autre document pouvant être nécessaire à cet effet; le tout sans frais pour la Ville.

ADOPTÉE

2011-04-101 **CONVENTION COLLECTIVE – ABOLITION DU POSTE DE CONTREMAÎTRE SYNDIQUÉ**

Considérant que le poste de contremaître syndiqué a été laissé vacant suite à un congé sans solde;

Considérant l'embauche d'un contremaître cadre au Service de la voirie;

Considérant que la Ville a appliqué l'article 11.11 de la Convention collective en vigueur avisant le syndicat dans les délais requis de son intention de ne pas combler le poste laissé vacant;

Considérant que cette abolition de poste est sans préjudice aux droits de l'employé en congé sans solde.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de procéder à l'abolition du poste « contremaître » tel que prévu à la Convention collective en vigueur entre la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot – CSN.

ADOPTÉE

2011-04-102 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Considérant la révision du plan de sécurité civile et du plan des mesures d'urgence de la Ville;

Considérant la nécessité de signer une entente afin de prévoir une collaboration de la Croix-Rouge en cas de sinistre majeur ou mineur.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la greffière à signer l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE

2011-04-103 CONGRÈS UMQ – ASSISES ANNUELLES 2011 – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la mairesse **Marie-Claude B-Nichols**, la conseillère **Danie Deschênes** et les conseillers, **Sylvain Lemire** et **Normand Pigeon** soient délégués pour participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, les **5, 6 et 7 mai 2011**, à Québec et d'autoriser la somme de **3 440 \$** plus taxes, pour les frais d'inscription;

Que les frais d'hébergement et les frais inhérents à ce congrès soient payés ou remboursés par la Ville;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

2011-04-104 FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL NDIP – CONCERT BÉNÉFICE – ACHAT DE BILLETS

Considérant notamment l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'acheter 2 billets privilèges pour le concert-bénéfice au profit de la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal NDIP, pour la somme de **150 \$** et d'autoriser la mairesse, **Marie-Claude B-Nichols** et le conseiller **Jean Fournel** à y assister.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2011-04-105 SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE : VILLE DE PINCOURT ET COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT – DÉLÉGATION

Considérant notamment l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que les profits de cet événement seront consacrés à la réalisation d'activités et d'aménagements prévus tout au long de l'année pour la communauté.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue la mairesse, **Marie-Claude B-Nichols** et la conseillère **Danie Deschênes**, pour assister au Souper-Théâtre de la Ville de Pincourt et du Comité ville en santé Pincourt, le 16 juin 2011, au Théâtre des Cascades, et achète 2 billets au coût total de **175 \$**;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2011-04-106 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR COUCHES LAVABLES – ADOPTION

Considérant la volonté de la Ville de mettre sur pied des mesures encourageant l'utilisation de couches lavables.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville adopte un programme incitatif d'utilisation de couches lavables selon les critères suivants :

- Un ensemble minimum de 20 couches est exigé;
- La subvention est d'un montant de **200 \$** sur présentation d'une facture originale;
- Seuls les résidents de NDIP sont admissibles au versement de la subvention;
- La demande doit être faite dans les 6 mois de la naissance de l'enfant;
- Le programme entrera en vigueur le 15 mai 2011, mais il sera possible d'obtenir la subvention pour tous les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉE

2011-04-107 COMAQ - CONGRÈS ANNUEL 2011 – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser madame **Katherine-Erika Vincent**, greffière, à participer au congrès annuel 2011 de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui se tiendra les **25, 26 et 27 mai** 2011 à La Malbaie.

Que les frais d'inscription, au montant de **445 \$** plus taxes, soient défrayés par la Ville, ainsi que les frais d'hébergement, de déplacement et des repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-141-00-311.

ADOPTÉE

2011-04-108 **AGAIP – ACHAT DE BILLETS POUR L'ACTIVITÉ DU MOIS D'AVRIL 2011 – DÉLÉGATION**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville achète 2 billets pour l'activité du mois de mars de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra le 20 avril 2011, au coût total de **90 \$**; les conseillers **Normand Pigeon** et **Daniel Lauzon** sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2011-04-109 **CONTRAT DE SERVICE – FÊTE DU 23 JUILLET 2011 – GROUPE PRO-SPEC**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'utiliser les services du groupe **PRO-SPEC** pour la programmation et l'organisation du spectacle de la soirée du 23 juillet 2011, au coût de **16 000 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-10-473.

ADOPTÉE

2011-04-110 **CONTRAT DE SERVICE – FÊTE DU 23 JUILLET 2011 (VOLET JEUNESSE) – PRODUCTION JOSÉE ALLARD**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'utiliser les services de **Production Josée Allard** pour la programmation et l'organisation du volet jeunesse de Notre-Dame-en-fête au coût de **3 000 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-10-473.

ADOPTÉE

2011-04-111 **OCTROI DE SUBVENTION – CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE – PROJET WIKI**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du Centre d'histoire La Presqu'île dans le cadre de leur projet Wiki;

Considérant que les articles 4.90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention au **Centre d'histoire La Presqu'île** d'une somme de **300 \$**.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2011-04-112 CONTRAT DE SERVICE – ÉVALUATION POTENTIELLE ÉCOÉNERGÉTIQUE – CIMA+ SENC

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le contrat à CIMA+ senc, de procéder à la caractérisation des bâtiments municipaux afin d'évaluer le potentiel écoénergétique de l'ensemble des immeubles de la Ville au coût de **10 065 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-02-131-00-419.

ADOPTÉE

2011-04-113 RESSOURCES HUMAINES : SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - CSN : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 2011-02

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la directrice générale intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot – CSN, la lettre d'entente no 2011-02 relative à la détermination du calendrier servant au calcul des jours de travail des employés temporaires.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

Rapport du mois de mars 2011 de la Gestion du territoire;
Procès-verbal du 29 mars 2011 du CCU.

2011-04-114 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à **20h40**.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Greffière

/vc
